

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Convocations adressées le : mercredi 09 novembre 2022  
Nombre de délégués titulaires présents : 5  
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4  
Nombre de pouvoirs attribués : 1  
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10  
Nombre de titulaires en exercice : 14

### Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ ; Alain BENARD ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ;  
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND

### Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Corinne CHAILLEUX ; Nathalie SAVATON ; Gérard SERER

### Suppléants sans voix délibérative :

### Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Wilfried SCHWARTZ pour Michel GILLOT

### Absents excusés :

### Secrétaire de séance :

Franck MAZET

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Dans la perspective des missions du Syndicat des Mobilités de Touraine à venir, notamment celles imposées par la Loi d'Orientation des Mobilités sur l'élaboration d'un plan de mobilité, il convient de créer :

- un poste d'ingénieur territorial, rattaché à la direction du Syndicat et ayant en charge le plan de mobilité ;
- un poste de rédacteur territorial, en tant que gestionnaire « moyens humains et matériel » au service Institutions – administratif et financier.

Dans le cadre de la promotion interne de Madame Anne BERNARD comme ingénieure territoriale suite à sa réussite à l'examen professionnel et la décision du centre de gestion, il convient de créer un poste d'ingénieur territorial.

La création de ces postes a pour conséquence de modifier le tableau des postes et des effectifs comme suit :

#### TABLEAUX DES POSTES ET DES EFFECTIFS

##### Effectif sur postes permanents

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Postes inscrits au 01/11/2022	Pourvus
Administrative	A	Attachés territoriaux	4	4
	B	<b>Rédacteurs territoriaux</b>	<b>7</b>	6
	C	Adjoints administratifs territoriaux	3	3
Technique	A	Ingénieurs en chef territoriaux	2	2
		<b>Ingénieurs territoriaux</b>	<b>8</b>	6
	B	Techniciens territoriaux	3	3
	C	Agent de maîtrise principal	1	0
Adjoints techniques territoriaux		1	1	
<b>TOTAL</b>			<b>29</b>	<b>25</b>

##### Effectif des agents contractuels non permanents au 1er novembre 2022

Contractuels remplaçants	1
Apprentis	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :



Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

- **DECIDE** la création des postes détaillés ci-avant ;
- **PREND NOTE** de la mise à jour du tableau des postes et effectifs détaillée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte découlant de la présente délibération.

**Le Comité adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Franck MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,</p>  <p>Laurence MARIN</p>
--	---